

Inscrire mon enfant à l'école

Depuis le 4 mars, les parents peuvent inscrire leur enfant dans une école publique brestoise pour la rentrée scolaire de septembre. Voici tous les renseignements liés à la scolarité de leur(s) enfant(s).



A Brest, l'école publique c'est avant tout...

la réussite de **tous** les enfants

ecoles.brest.fr

INSCRIPTION **ÉCOLE PUBLIQUE**
Dès le 4 mars • Brest

Dans votre mairie de quartier



A Brest, l'école publique c'est aussi...

60% de produits **Bio*** à la cantine

ecoles.brest.fr

INSCRIPTION **ÉCOLE PUBLIQUE**
Dès le 4 mars • Brest



Dans votre mairie de quartier

* 80% de bio et *61% de produit locaux d'ici 2022

VILLE DE
Brest

A Brest,
l'école publique, c'est aussi...

la pratique
régulière des
activités nautiques
et équestres*

ecoles.brest.fr

INSCRIPTION ÉCOLE
PUBLIQUE
Dès le 4 mars • Brest

Dans votre mairie de quartier

* Activités sportives, soutenues par la ville de Brest

VILLE DE
Brest

Les modalités d'inscription

- > **les enfants concernés** : les enfants de 2 à 10/11 ans, n'ayant jamais été scolarisés, ou venant d'une autre commune, ou changeant d'école à Brest.
- > **pour un enfant non domicilié à Brest** : les parents doivent faire la demande en mairie et une demande de dérogation si l'école demandée est soumise à un périmètre scolaire.
- > **concernant le passage de la maternelle à l'école élémentaire** : pas de démarches à accomplir si l'enfant poursuit sa scolarité dans le même groupe scolaire brestoïse.
- > **dans quelle école s'inscrire ?** L'école la plus proche du domicile des parents, mais l'inscription est possible dans une école plus éloignée. S'il y a un périmètre scolaire, une demande de dérogation, disponible en mairie, est nécessaire.
- > **pour une inscription en classes bilingues français / breton et à l'école Freinet** : mêmes formalités d'inscription, il n'est cependant pas nécessaire de résider près de l'école. Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école privée ou dans une école Diwan, renseignez-vous directement [auprès de l'établissement](#).

Les démarches

Pour inscrire son enfant, les parents effectuent des démarches auprès des mairies puis des écoles. Les démarches sont simples et se font auprès de votre [mairie de quartier ou de la mairie centrale](#). Muni du certificat d'inscription qui sera délivré par la mairie, vous serez invité à prendre contact avec la directrice ou le directeur de l'école qui procédera à l'admission de votre enfant.

Documents à fournir :

- > Le livret de famille ou l'acte de naissance de votre enfant
- > Un justificatif de votre domicile

- > Un certificat de radiation de l'ancienne école si votre enfant est déjà scolarisé

Comment choisir l'école ?

- > Certaines écoles peuvent accepter des élèves de toute la ville
- > D'autres écoles ont des critères d'inscriptions
- > Une école propose une pédagogie alternative Freinet :
 - Ecole Célestin Freinet (quartier Bellevue)
- > 3 écoles proposent des filières bilingues français-breton :
 - Ecole Jacquard (quartier Europe)
 - Ecole de Kerargaouyat (quartier Saint-Pierre)
 - Ecole Aubrac (quartier Bellevue)
 - Ecole maternelle Queliverzan (Saint-Pierre)

Publication

Pratik : Inscriptions dans les écoles publiques

Mars 2019

∨ TÉLÉCHARGER
(585KO)

▶ TOUTES LES PUBLICATIONS

Publication

Pratik : la vie de votre enfant à l'école

Juin 2019

∨ TÉLÉCHARGER
(3,60MO)

▶ TOUTES LES PUBLICATIONS

A quel âge inscrire son enfant ?

Obligation de scolarisation des enfants entre 3 et 6 ans

Dès la rentrée de septembre 2019, la scolarisation sera obligatoire pour les enfants dès l'âge de 3 ans (6 ans auparavant).

L'inscription et l'admission des enfants de 3 ans sont réglementaires et possibles tout au long de l'année scolaire.

Inscription d'un enfant de moins de 3 ans

- > Les enfants ayant 2 ans révolus en septembre 2019 peuvent être inscrits en mairie pour être scolarisés en septembre 2019.
- > Les enfants qui auront 2 ans entre septembre 2019 et le 31 décembre 2019 pourront être inscrits en mairie jusqu'au 31 décembre 2019.
- > Les enfants qui auront 2 ans entre le 1er janvier 2020 et juillet 2020 pourront être inscrits en mairie sous réserve de l'accord préalable du directeur de l'école.

Toutefois, dans tous les cas, l'admission qui relève de l'Éducation nationale n'est possible et effective qu'en fonction des capacités d'accueil de l'école choisie. La scolarisation des enfants dès l'âge de 3 ans est obligatoire, ils sont donc accueillis prioritairement.

En savoir plus

Les écoles maternelles et élémentaires de Brest

Contact

Service vie des écoles et patrimoine - Division de l'enfance de la ville de Brest

2, rue Frézier
29200 Brest

 02 98 00 80 80

Coordonnées et horaires d'ouverture des mairies de quartier

Dernière mise à jour le : **17 décembre 2019**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30